NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/43/L.35
23 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 36 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Congo, Cuba, Ethiopie, Gabon, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mali, Maurice, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Comité spécial contre l'apartheid 1/,

1. Félicite le Comité spécial contre l'apartheid des efforts qu'il fait pour s'acquitter de ses responsabilités en encourageant l'action internationale contre l'apartheid;

2. Prend acte du rapport du Comité spécial contre l'apartheid et fait siennes les recommandations formulées au paragraphe 194 dudit rapport en ce qui concerne le programme de travail du Comité;

3. Décide d'ouvrir au profit du Comité spécial, pour 1989, un crédit spécial de 400 000 dollars, imputé sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, pour financer les projets spéciaux dont le Comité décidera;

4. Prie les gouvernements et les organisations d'apporter une assistance financière et autre aux projets spéciaux du Comité spécial et de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid;

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 22 (A/43/22).

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

5. Engage tous les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les médias, les organisations non gouvernementales et les particuliers à aider le Centre contre l'apartheid et le Département de l'information du Secrétariat dans les activités qu'ils mènent contre l'apartheid et, en particulier, à les aider à diffuser des informations sur la détérioration de la situation en Afrique du Sud, afin d'atténuer l'effet des contraintes qui pèsent sur la presse en Afrique du Sud et de contrer efficacement la propagande sud-africaine.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library